



N° 1778

Octobre 2019

Les salaires dans la fonction publique hospitalière En 2017, le salaire net moyen augmente de 0,3% en euros constants

En 2017, un agent de la fonction publique hospitalière (FPH) perçoit en moyenne 2 288 euros nets par mois en équivalent temps plein ; cette moyenne prend en compte tous les salariés des hôpitaux et des établissements médico-sociaux, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou personnels médicaux.

Entre 2016 et 2017, ce salaire augmente en moyenne de 0,3 % en euros constants.

En 2017, les disparités salariales dans la FPH sont quasiment stables, en dépit d'un léger recul des salaires dans le haut de l'échelle. Le salaire net des femmes est inférieur de 20,5 % à celui des hommes ; à caractéristiques identiques, l'écart salarial est de 3,5 %.

Pour les salariés présents toute l'année en 2016 et en 2017 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit deux tiers des agents de la FPH, le salaire net moyen augmente de 1,3 % en euros constants. Ceci reflète la progression de leur ancienneté et de leur carrière.

Emmanuel Berger, Julie Goussen (division Salaires et revenus d'activité, Insee), Céline Dennevault, Christophe Dixte (bureau des Professions de santé, Drees)

Fin 2017, 1,2 million de personnes sont agents de la **fonction publique hospitalière** (FPH). Le volume de travail sur l'année s'élève à 1,1 million d'équivalents temps plein (EQTP), répartis pour 87 % dans les **hôpitaux** et 13 % dans les **établissements médico-sociaux**, dont 9 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. Les agents de la FPH sont fonctionnaires en grande majorité (73 %), 7 % font partie des **personnels médicaux** et 20 % sont contractuels. Un peu plus de 7 % des contractuels bénéficient d'un contrat aidé.

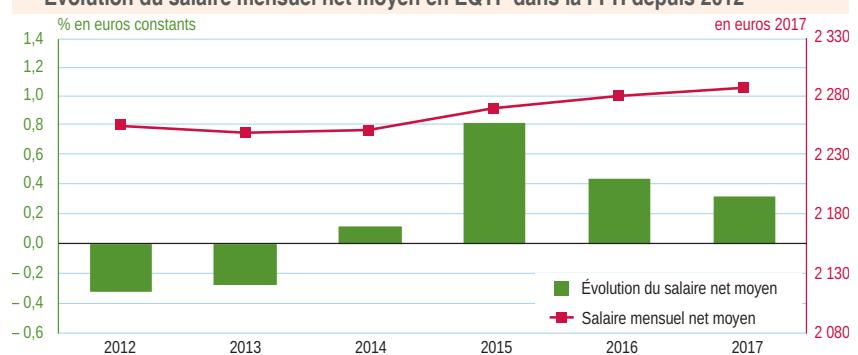
Tous statuts confondus, le salaire net dans la FPH s'élève en moyenne à 2 288 euros par mois en 2017

En 2017, le **salaire net moyen en EQTP** des agents de la FPH s'établit à 2 288 euros par mois, en hausse de 1,3 % entre 2016 et 2017 en euros courants. Corrigé de

l'inflation, c'est à dire en euros constants, il augmente de 0,3 %, soit moins qu'en 2016 (+ 0,4 %) et 2015 (+ 0,8 %), mais davantage qu'entre 2011 et 2014 (- 0,2 % en moyenne par an ; *figure 1*). Le **salaire brut** en EQTP s'élève en moyenne à 2 783 euros par mois, en hausse de 0,7 %

en euros constants (*figure 2*). L'écart d'évolution entre le salaire brut et le **salaire net** provient de la hausse des taux de cotisations salariales, principalement au titre de la réforme des retraites de 2010 (+ 0,35 point au 1^{er} janvier 2017 pour les fonctionnaires notamment).

1 Évolution du salaire mensuel net moyen en EQTP dans la FPH depuis 2012



Champ : France hors Mayotte, salariés de la fonction publique hospitalière (FPH) en équivalent temps plein (hors internes, externes et apprentis ; y compris contrats aidés).
Source : Insee, Siasp.

À statut et catégorie hiérarchique donnés, le salaire net augmente en moyenne de 0,2%

La structure des emplois par qualification, approchée ici par la répartition par **statut** (fonctionnaires ou non, personnels médicaux, bénéficiaires de contrats aidés) et **catégorie hiérarchique** se modifie chaque année en fonction des recrutements, des départs, des promotions et avancements individuels ainsi que des mesures statutaires et des réformes catégorielles. L'**évolution du salaire net moyen** provient, d'une part, de ces modifications de structure et, d'autre part, de l'évolution des salaires dans chaque groupe de salariés. En 2017, un agent perçoit en moyenne 0,2% de plus qu'un agent en 2016 de mêmes statut et catégorie hiérarchique. L'évolution de la structure des emplois dans la FPH contribue pour + 0,1 point à la hausse du salaire net moyen.

Le salaire net moyen des fonctionnaires augmente de 0,3%

En 2017, le salaire en EQTP des fonctionnaires s'élève à 2 145 euros nets en moyenne par mois, en hausse de 0,3% en euros constants par rapport à 2016. Leur salaire brut moyen croît de 0,7%, à 2 604 euros. Le salaire brut comprend à la fois le **traitement indiciaire brut** (78% du salaire brut en moyenne ; *figure 3*) et les primes et rémunérations annexes (22%, dont le supplément familial de traitement et la nouvelle bonification indiciaire). En 2017, le traitement indiciaire brut augmente en moyenne de 1,6% ; il bénéficie de la hausse de la valeur du point d'indice (effet en année pleine de la hausse de 0,6% en juillet 2016 puis de celle de 0,6% en février 2017) ainsi que de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations de la fonction publique (PPCR). En 2017, ce protocole se traduit par le transfert d'une partie des primes en points d'indice pour les fonctionnaires des catégories A et C. Il intègre également des mesures catégorielles, avec la revalorisation des grilles indiciaires de certains corps. Du fait de son poids prépondérant dans le salaire brut et de son évolution plus dynamique que celle des primes, le traitement indiciaire brut moyen contribue pour + 1,2 point à la hausse du salaire brut moyen en 2017. En revanche, les primes et rémunérations annexes diminuent (- 2,4%), en raison notamment du transfert d'une partie des primes en points d'indice, si bien que leur contribution à l'évolution du salaire brut moyen est négative (- 0,5 point).

Environ 52% des fonctionnaires de la FPH (soit 38% de l'ensemble des agents, fonctionnaires ou non, de la FPH) appartiennent à un corps de catégorie C, 22% relèvent de

la catégorie B et 27% de la catégorie A. Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie C augmente de 0,3% (en euros constants), à 1 821 euros, tandis que ceux des catégories A et B sont stables, à 2 595 euros et 2 365 euros respectivement. L'évolution du salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie A est affectée par la baisse de rémunération perçue au titre de la monétisation des jours accumulés sur leur compte épargne-temps (CET).

Le salaire net moyen des personnels médicaux croît de 0,4%, celui des contractuels de 0,7%

En 2017, les contractuels perçoivent en moyenne 1 639 euros nets par mois en EQTP, soit 0,7% de plus qu'en 2016 (en euros constants). Cette hausse s'explique en partie par la baisse de la proportion de contrats aidés, dont les salaires sont parmi les plus bas. Hors bénéficiaires de contrats aidés, la hausse est ainsi plus faible (+ 0,2%). Le salaire net moyen en EQTP des personnels médicaux de la FPH s'élève à 5 557 euros par mois, en hausse de 0,4% par rapport à 2016.

En moyenne, 2 352 euros nets par mois dans les hôpitaux et 1 846 euros dans les établissements médico-sociaux

En 2017, les salariés perçoivent en moyenne 2 352 euros nets en EQTP par mois dans les hôpitaux et 1 846 euros dans les établissements médico-sociaux (EMS). L'écart résulte des différences de structures par qualification et par statut entre les deux secteurs : les hôpitaux comptent plus de fonctionnaires (74%) que les EMS (66%), et ceux-ci y sont plus souvent de catégorie A (29% contre 11%) et moins souvent de catégorie C (49% contre 75%). Les hôpitaux comptent aussi 8% de personnels médicaux contre moins de 1% dans les EMS.

Des disparités salariales quasiment stables

La moitié des salariés de la FPH perçoit un salaire net en EQTP d'au plus 1 935 euros par mois (*figure 4*). Ce salaire médian progresse de 0,6% en euros constants en 2017. En bas de l'échelle, les 10% de salariés les moins rémunérés perçoivent un salaire net mensuel d'au plus 1 474 euros

2 Salaires mensuels moyens en EQTP dans la FPH en 2017

Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire brut moyen		Salaire net moyen		
	2017 (en euros)	Évolution 2016-2017 (% en euros constants)	2017 (en euros)	Évolution 2016-2017 (% en euros constants)	
Fonctionnaires	73,3	2 604	0,7	2 145	0,3
Contractuels (hors personnels médicaux)	19,6	2 021	0,9	1 639	0,7
hors contrats aidés	18,2	2 056	0,4	1 667	0,2
Personnels médicaux*	7,1	6 720	0,5	5 557	0,4
Hôpitaux	87,4	2 860	0,7	2 352	0,4
Établissements médico-sociaux (EMS)	12,6	2 250	0,7	1 846	0,3
Ensemble (y c. contrats aidés)	100,0	2 783	0,7	2 288	0,3
Ensemble hors contrats aidés	98,6	2 800	0,5	2 303	0,2

* Les professeurs universitaires-praticiens hospitaliers (PUPH) font partie de cette catégorie. La plupart d'entre eux relèvent formellement de la fonction publique d'État (universités) ; mais les émoluments de leur poste à l'hôpital, dont il est seulement tenu compte ici, représentent la majeure partie de leur rémunération.

Lecture : les fonctionnaires contribuent pour 73,3% au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la FPH en 2017. Leur salaire mensuel net moyen est de 2 145 euros en 2017, en hausse de 0,3% en euros constants par rapport à 2016.

Champ : France hors Mayotte, salariés de la fonction publique hospitalière (FPH) en équivalent temps plein (hors internes, externes et apprentis ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

3 Éléments du salaire mensuel moyen en EQTP en 2016 et 2017 pour les agents fonctionnaires de la FPH

	Salaire 2017 (en euros)	Structure (en %)		Évolution 2016-2017 (% en euros constants)	Contribution à l'évolution 2016-2017 (en point)	
		du salaire brut	du salaire net		du salaire brut	du salaire net
Salaire brut	2 604	100	121	0,7	0,7	0,8
Traitements indiciaires brut	2 028	78	0	1,6	1,2	
Primes et rémunérations annexes*	576	22	0	-2,4	-0,5	
Cotisations salariales (y c. CSG et CRDS)	- 459	0	-21	2,8		-0,6
Salaire net	2 145	0	100	0,3		0,3

* Y compris supplément familial de traitement. Les paiements des heures supplémentaires sont inclus dans ce poste.

Lecture : en 2017, le salaire brut des fonctionnaires augmente de 0,7% en euros constants. Cette évolution est portée par celle du traitement brut (+ 1,6%), les primes et rémunérations annexes reculant (- 2,4%).

Champ : France hors Mayotte, agents fonctionnaires de la fonction publique hospitalière (FPH) en équivalent temps plein.

Source : Insee, Siasp.

4 Dispersion des salaires mensuels nets en EQTP en 2017

	2017 (en euros)	Évolution 2016-2017 (% en euros constants)
1 ^{er} décile (D1)	1 474	0,2
2 ^e décile	1 592	0,3
3 ^e décile	1 705	0,5
4 ^e décile	1 818	0,7
Médiane	1 935	0,6
6 ^e décile	2 074	0,4
7 ^e décile	2 284	0,1
8 ^e décile	2 617	0,0
9 ^e décile (D9)	3 199	-0,2
D9/D1	2,17	-0,01 point
Moyenne	2 288	0,3

Champ : France hors Mayotte, salariés de la fonction publique hospitalière (FPH) en équivalent temps plein (hors internes, externes et apprentis ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

(1^{er} décile ou D1). En haut de l'échelle, les 10 % les mieux rémunérés gagnent au moins 3 199 euros (9^e décile ou D9). Sur l'ensemble de la distribution, les disparités salariales diminuent légèrement par rapport à 2016 : le rapport interdécile D9/D1, qui est une mesure de l'éventail des salaires, s'élève à 2,17, soit 0,01 point de moins qu'en 2016. Les sept premiers déciles de la distribution augmentent, la hausse étant plus prononcée pour les déciles proches de la médiane. En revanche, les déciles du haut de la distribution, majoritairement composés de médecins ou d'agents de catégorie A, les mieux rémunérés, sont stables ou

diminuent. Néanmoins, le salaire moyen au sein du décile le plus élevé augmente. L'éventail des rémunérations est plus large pour les personnels médicaux : leur rapport interdécile est de 2,66, contre 1,81 pour les fonctionnaires et 1,54 pour les contractuels.

À profil identique, les femmes perçoivent en moyenne 3,5 % de moins que les hommes

En 2017, le salaire net en EQTP des femmes dans la FPH s'élève en moyenne à 2 164 euros par mois, soit 20,5 % de moins que celui des hommes (2 722 euros). Quasiment stable par rapport à 2016, cet écart traduit principalement des répartitions différentes des femmes et des hommes selon les métiers (catégorie hiérarchique, statut, **filière d'emploi**). Ainsi, plus de trois agents de la FPH sur quatre sont des femmes alors qu'elles représentent 50 % des personnels médicaux et 87 % des aides-soignants.

À statut identique, les écarts salariaux entre les femmes et les hommes sont de fait plus réduits mais persistent : les femmes gagnent 2,1 % de moins parmi les fonctionnaires et 8,3 % de moins parmi les contractuels. L'écart est cependant plus fort au sein des personnels médicaux (16,3 %).

En définitive, à statut, âge, filière d'emploi et catégorie hiérarchique identiques, les femmes perçoivent 3,5 % de moins que les hommes, un écart quasiment stable par rapport aux années précédentes. Cet écart ne peut cependant pas s'interpréter comme une mesure des différences de salaires entre

femmes et hommes à poste de travail égal. Une partie des écarts résiduels provient en effet de caractéristiques non observées entre les femmes et les hommes (ancienneté, expérience, tâches effectuées, etc.).

Le salaire net moyen des salariés en place chez le même employeur en 2016 et 2017 progresse de 1,3 %

Les salariés en place, c'est-à-dire présents du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail pendant les deux années, représentent les deux tiers du volume de travail de la FPH en 2017 (*figure 5*). Les fonctionnaires, en particulier les agents de catégorie C, les hommes et les agents en seconde partie de carrière figurent parmi les salariés de la FPH restant le plus souvent en place. Le salaire net moyen de ce groupe de salariés présent deux années consécutives, appelé **rémunération nette des personnes en place** (RMPP) augmente de 1,3 % entre 2016 et 2017. Cette évolution reflète les effets positifs des gains d'ancienneté et des progressions de carrière. Pour les fonctionnaires, la RMPP augmente de 1,1 %, la hausse étant plus forte pour la catégorie A (+ 1,3 %) que pour les catégories B (+ 1,1 %) et C (+ 0,9 %). Cela s'explique principalement par une progression de carrière plus rapide pour les fonctionnaires de catégorie A. La RMPP augmente de 2,2 % pour les contractuels et de 1,8 % pour les personnels médicaux.

5 Structure des effectifs et évolution des salaires mensuels nets moyens des salariés en 2017 et des salariés présents en 2016 et 2017

	Salariés en 2017			Salariés présents en 2016 et en 2017 ¹		
	Structure des effectifs en 2017 (en %)	Salaire net moyen (en euros)	Évolution 2016-2017 (% en euros constants)	Structure des effectifs présents en 2016 et en 2017 (en %)	Proportion des effectifs présents en 2016 et 2017 par rapport aux effectifs de 2016 (en %)	Évolution de la RMPP ² nette 2016-2017 (% en euros constants)
Fonctionnaires	73,3	2 145	0,3	80,6	72,5	1,1
donc : catégorie A	19,6	2 595	0,0	19,8	68,4	1,3
catégorie B	15,8	2 365	0,0	17,7	72,3	1,1
catégorie C	38,0	1 821	0,3	43,1	74,6	0,9
Contractuels (hors personnels médicaux)	19,6	1 639	0,7	12,6	44,4	2,2
Personnels médicaux	7,1	5 557	0,4	6,8	64,3	1,8
Ensemble (y c. contrats aidés)	100,0	2 288	0,3	100,0	66,6	1,3
Hôpitaux	87,4	2 352	0,4	88,8	67,5	1,3
Établissements médico-sociaux (EMS)	12,6	1 846	0,3	11,2	60,1	1,0
Femmes	77,8	2 164	0,4	75,6	64,8	1,3
Hommes	22,2	2 722	0,2	24,4	72,8	1,4
Personnels de direction et personnels administratifs	9,8	2 050	-0,2	10,4	70,4	1,5
Personnels des services de soins	64,0	2 062	0,0	63,4	66,1	1,1
Personnels médico-techniques	3,9	2 296	0,0	4,0	68,9	1,5
Personnels éducatifs et sociaux	2,3	2 019	0,2	2,3	64,6	1,7
Personnels techniques et ouvriers	11,0	1 904	0,3	12,4	75,6	1,2
Hors filière ou non ventilés ³	1,8	1 368	1,3	0,7	21,6	3,0

1. Salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années. Les agents sont ici classés en fonction de leur situation en 2016.

2. Rémunération moyenne des personnes en place.

3. Les personnels médicaux, qui ne constituent pas une filière proprement dite, n'ont pas été intégrés à cette ligne. De ce fait, la somme des différentes filières ici présentées ne somme pas à 100, la différence venant des personnels médicaux présentés plus haut dans le tableau.

Champ : France hors Mayotte, salariés de la fonction publique hospitalière (FPH) en équivalent temps plein (hors internes, externes et apprentis ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

L'écart de salaire moyen entre « entrants » et « sortants » pèse sur l'évolution moyenne

Outre les personnes en place, 15% des salariés de 2017 sont « entrés » dans la FPH en 2016 ou 2017. De plus, 13% sont qualifiés de « fluctuants » : soit ils n'ont travaillé qu'une partie de 2016 et une partie de 2017, soit ils ont changé d'employeur ou de quotité de temps de travail au cours de ces deux années. Sont surreprésentés dans ce groupe les femmes, les jeunes, les non-fonctionnaires, en particulier les bénéficiaires de contrats aidés. Enfin, 16% des salariés de 2016 sont « sortis » en 2016 ou en 2017. L'évolution du salaire moyen de l'ensemble des agents en 2017 se décompose entre les évolutions des salaires et des effectifs de chacun de ces groupes. Ainsi la hausse de la RMPP contribue à l'augmentation du salaire net moyen de l'ensemble à hauteur de + 0,9 point. La contribution des agents « fluctuants » est bien plus faible (+ 0,1 point). L'effet de « noria » (remplacement des personnes partant à la retraite par des personnes plus jeunes) explique l'évolution moyenne du salaire net pour – 0,7 point. ■

Sources

Les salaires et les effectifs de la fonction publique hospitalière (FPH) sont obtenus à partir du **système d'information des agents des services publics (Siasp)** produit par l'Insee depuis 2009.

Cette étude concerne tous les salariés civils travaillant dans la FPH en France hors Mayotte, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels (y compris en contrats aidés), ou personnels médicaux (médecins y compris les professeurs universitaires-praticiens hospitaliers pour les heures effectuées dans la FPH tandis que leur activité d'enseignement et de recherche est comptabilisée dans la fonction publique d'État, pharmaciens ou chirurgiens-dentistes), qui ont un statut à part. Les internes, externes et apprentis sont exclus du champ de cette publication.

Définitions

La **fonction publique hospitalière** est composée des hôpitaux et des établissements médico-sociaux (EMS).

Les **hôpitaux** sont constitués en grande majorité des établissements ayant une activité hospitalière et dans une moindre mesure, des établissements ou administrations générales ayant une activité complémentaire (blanchisserie, teinturerie, restauration...).

Les **établissements médico-sociaux** regroupent notamment les établissements d'hébergement pour personnes âgées (médicalisés et sociaux), d'accompagnement, d'accueil et d'hébergement d'enfants et adultes handicapés ou en difficulté sociale, et d'aide par le travail. La gestion des carrières dans la FPH s'articule autour des corps et emplois (certains emplois hospitaliers n'étant pas organisés en corps). Ceux-ci sont classés en **trois catégories hiérarchiques** (A, B et C) selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents. Celles-ci recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés). Selon la nomenclature des emplois hospitaliers (NEH), les **filières d'emploi** de la FPH permettent de classer l'ensemble des **professions non médicales titulaires** de la fonction publique, ainsi que les sages-femmes, en grandes catégories :

- personnels de direction et d'administration ;
- personnels des services de soins : infirmiers, rééducateurs, aides-soignants, agents de services hospitaliers... ainsi que les sages-femmes qui ont une profession médicale mais le statut de fonctionnaire ;
- personnels éducatifs et sociaux : éducateurs de jeunes enfants, assistants socio-éducatifs, conseillers en économie sociale et familiale... ;
- personnels médico-techniques : techniciens de laboratoire, préparateurs en pharmacie hospitalière... ;
- personnels techniques et ouvriers : ingénieurs et techniciens hospitaliers, ambulanciers, agents d'entretien...

Bien qu'ayant un statut différent des fonctionnaires, les contractuels employés dans la FPH peuvent aussi être classés dans cette nomenclature. En revanche en raison de cette différence de statut, le **personnel médical** (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes) n'y constitue pas une filière à proprement parler.

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** correspond à un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif, puis mensualisé. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80% et ayant perçu au total 10 000 euros, le

salaire en EQTP est de $10\ 000/(0,5 \times 0,8) = 25\ 000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes, y compris ceux à temps partiel, sont pris en compte au pro rata de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Le **traitement indiciaire brut** s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant tout complément et toute retenue.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut les primes et indemnités diverses, y compris le paiement des heures supplémentaires.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans la source Siasp, le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal.

Le **évolution du salaire net moyen** retrace, en plus des évolutions salariales individuelles, les effets liés aux modifications de la composition de la main-d'œuvre. Elle se décompose en un effet de structure et une évolution à structure constante pour laquelle la structure des effectifs par **statut** (fonctionnaire ou non, personnel médical, contrat aidé) et par catégorie hiérarchique est figée au niveau de l'année précédente. Elle se décompose par ailleurs entre les effets liés aux évolutions de la **rémunération moyenne** (des **personnes en place** – RMPP –, des **fluctuants**, des **entrants** et des **sortants**) ainsi que des effectifs de ces groupes. La définition des groupes n'est pas comparable avec celle publiée par Donzeau, Pons (2019) sur l'emploi dans la fonction publique en 2017.

Pour en savoir plus

- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Faits et chiffres », DGAFP, édition 2018.
- Donzeau N., Pons Y., « En 2017, l'emploi public est quasiment stable malgré la diminution des contrats aidés », Insee Première n° 1741, mars 2019.
- Goussen J., Godet F., « Les hautes rémunérations dans la fonction publique », Insee Première n° 1738, février 2019.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montreuil Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
X. Besnard,
P. Glénat
Maquette : P. Thibaudeau
Code Sage : IP191778
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)
© Insee 2019

- Insee Première figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

